L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 2 AOUT 1893.

Exposition Colombienne.

Le Louisiana Day.

Il se fait, paraît-il, là-bas, à Chicago, dans l'édifice consacré à l'exposition des produits de notre Etat, et édifié à ses frais sur le modèle de nos anciennes habitations d'avant la guerre, de grands préparatifs pour le *Louisiana Day*.

Une partie de la population de Chicago et des délégués des différents Etats voulent faire une splendide réception au gouverneur Foster qui s'est acquis, dans l'Union une grande réputation, grâce aux circonstances tout-à fait exceptionnelles qui ont déterminé son élection ; grâce surtout à l'énergie et à l'esprit d'initiative dont il a fait preuve, lors de la terrible grève qui a éclaté presqu'au lendemain de son entrée en fonctions. Sa conduite en cette dernière circonstance a vivement frappé bien des esprits qui veulent lui en témoigner leur reconnaissance.

Il faut donc nous attendre à de solennel ses cérémonies à propos de la dédicace de l'édifice de la Louisiane. Malheureusement, les dimensions de cette construction ne permettent pas à la foule d'y pénétrer. Il a fallu limiter les invitations au nombre de cinq cents. Naturellement, toutes les Dames patronnesses de l'Exposition se sont, avec le plus grand empressement, offertes pour aider Mme Foster, Mlle Minor et Mme Perkins à faire les honneurs de la fête.

On s'attend, nous dit-on, à voir l'édifice brillamment décoré de cannes à sucre, pour la circonstance. C'est, en effet, le genre d'ornementation qui convient le mieux à notre Etat. Ici, nous faisons fi de ce genre de produit, que nous voyons exposé journellement en faisceaux, à tous les coins de rue, au moment de la roulaison.

Mais là bas, c'est l'objet d'une grande curiosité, la source d'une grande industrie qui fait beaucoup parler d'elle dans toute l'étendue de la République.

Il est à espérer que nos planteurs se feront un devoir d'envoyer à temps la quantité nécessaire de cannes pour en orner convenablement l'édifice de l'Etat.

WEST END.

Brillant succès remporté, hier soir, par M. Chèvre, la petite flûte solo de West End—succès non de commande, celui-là comme tant d'autres : nullement provoqué par la réclame.

Il n'en est que plus mérité, mais aussi quelle ravissante composition et quelle charmante exécution ! de solo de piccolo fait le plus grand honneur à M. Chèvre qui a été rappelé trois ou quatre fois par le public enthousiasmé.

Très joli duo pour cornets à piston le morceau intitulé "Hearts." Il a valu de nombreux bravos à M. Knoll et à Mlle McNeil.

Ce soir, dernière apparition de Mlle Nada Reyval, la chanteuse électrique et excentrique qui a tant amusé le public depuis une quinzaine. Il y aura foule, ce soir, au West End.

Drame de la jalousie.—Victor Henrion est un beau garçon de vingt-un ans ; depuis longtemps déjà, il vivait maritalement avec Mlle Valentine Damoney.

Aux yeux de Valentine, très jalouse, Henrion n'avait qu'un tort : c'était de regarder toutes les femmes ; aussi de violentes scènes avaient-elles lieu souvent, lorsqu'ils rentraient chez eux, rue Duris, 10, Paris.

Une nuit, les deux amants se trouvaient chez un marchand de vins, 138, rue Nationale. A tort ou à raison, Valentine crut que son amant venait de causer avec une autre femme ; furieuse, elle lui fit une nouvelle scène.

Henrion et Valentine sortirent de l'établissement ; Henrion marchait le premier.

A peine se trouvait-il dehors, que Valentine se précipitait sur lui et le frappait d'un coup de couteau dans le dos, puis d'un second coup à la poitrine.

Aux cris d'Henrion, les consommateurs se précipitèrent à son secours et désarmèrent Valentine, qui, folle, voulait s'acharner sur le blessé.

Henrion fut transporté à la Pitié, et Valentine remise entre les mains des agents, qui la conduisirent chez M. Bolot, commissaire de police, et, de là, au Dépôt.

Un meurtrier de treize ans.—On écrit de Vincennes (Pas-de-Calais, France,) que, ces jours derniers, à la suite de nombreuses libations, les nommés Guendet, Prouceille et Varé, quelque peu surexcités, se prirent de querelle, et, réfugiés sous une porte cochère, se mirent en devoir de régler, consciencieusement, le différend, à coups de pied et de poing.

Guendet menaçait de faire un mauvais parti à ses adversaires, lorsque survint, tout à coup, le jeune Prouceille, âgé de treize ans, lequel, armé d'un couteau et dans le but de délivrer son père des mains de Guendet, porta à celui-ci deux coups de son arme dans les reins.

Guendet tomba inanimé. Il est mort quelque temps après.

Les Pilules d'Ayer sont à la tête de tous les apéritifs et de tous les purgatifs. Leur action est douce, pénétrante et complète.

Extrait d'album.

Petit conseil aux jeunes filles à marier : "Mêlez-vous du bon garçon ; il n'y a rien de tel pour faire un mauvais mari."

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAÎT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto des feuilles ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les étiquettes d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, se, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Certifie que le 23 jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire et devant l'intitulée, et dans les termes et chiffre suivants, à savoir :

Mme Harrietta Spire, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, mari.—No 36,225.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut en enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'en conséquence il soit jugement en faveur de la demanderesse, Mme Harrietta Spire, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, déclarant une séparation de biens entre le demandeur et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittant les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

Jugement signé le 17 novembre 1892.

THOS. O. W. ELLIS, Juge.

Ainsi et de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze et de l'Indépendance de l'Etat de la Louisiane.

E. H. SUSSDORFF, Greffier de la Cour.

Dr PRICE'S Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crème de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque ; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 2 Août 1893.—Indications pour la Louisiane : Temps légère averse locales ; temps clair dans les parties nord et ouest.

Température du 1er août 1893.
Thermomètres E. & L. Claudel, Opticiens
No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	84	26
Midi	78	23
3 P. M.	78	23
6 P. M.	80	24

Mariage, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

MARIAGES—John E. Mander à Mlle Clara Reggio ; George Weingotter à Mlle Christine A. Kuhn ; George Villa à Mlle Emma F. Zimmerman ; Amos E. Chandler à Mlle Annie E. Rau ; Charles Haynes à Veuve Humphrey Pope.

NAISSANCES—Mmes Ernest H. Jacob, un garçon ; Henry J. Coffey, un garçon ; Joseph Lavin, un garçon ; John Flegler, une fille ; Wm. H. Paris, un garçon ; Patrick H. Flannery, une fille ; Joseph Navo, un garçon.

DÉCÈS.—Albert Ferrandez, 43 ans, 228 rue Chartres ; Anthony Bohl, 72 ans, Laforche, Lne ; Veuve Elizabeth G. Kendall, 80 ans, 482 rue Carondelet ; Mary Richardson, 49 ans, coin Conti et Claiborne ; Peter E. Lambert, 56 ans, 130 rue Ste-Marie ; Celia Waterman, 2 mois, coin Léonidas et Laurel ; Oscar D. Kendall, 2 ans, 345 rue Conti ; Veuve Delia Reilly, 45 ans, 109 rue Troisième ; Charles Clarke, coin Walnut et Levée ; Joseph Benlanin, 9 ans, 1,319 rue Bagatelle ; Veuve Sarah Wooten, 67 ans, 429 rue Constance ; Wm. Bayhl, 17 ans, 374 rue Camp.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Wm S. Hero à Mlle E. F. Hennings, un terrain borné par les rues Donaine, Miro, Galvez et Bienville, $1,000.

Succession de John Welsh à E. Ford, un terrain borné par les rues Willow, Claiborne, Clio et Erato, $730.

John Pegus, Jr., à Mme B. Record, deux terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Jersey et Léontine, $500.

Mme H. Koster à M. Grabenkamp, un lot de terre borné par les rues Union, Français, Girod et Livingston, $525.

A. Gambel à A. Perez, une portion de terre bornée par les rues Lafayette, Port, Remparts et Bons Enfants, $1,250.

Suicide.—Hier matin à 7 heures 30, Adolph Pincus, un jeuf allemand de 35 ans, arrivé de New York il y a environ deux semaines a été trouvé pendu au poteau d'un lit dans sa chambre, située au deuxième étage de la pension de famille de Mme C. Rockwells, No 13 rue Baronne.

A son arrivée à la Nouvelle-Orléans, Pincus qui était un comptable alla demander une place à M. Henry C. Lehman et celui-ci voyant qu'il avait une belle écriture lui promit de l'employer lundi prochain.

En attendant ce jour, l'Allemand se rendit au No 13 de la rue Baronne où il loua une chambre.

Il était très tranquille et gagna vite l'amitié des autres locataires par son obligeance et ses manières affables. Pincus était très rangé, il se couchait de bonne heure et chaque soir, avant de monter dans sa chambre, il prenait avec lui un sandwich et un verre d'eau. Lundi soir, manquant à cette habitude, il monta directement chez lui, mais personne n'y fit attention.

Hier matin à 7 heures 30, une lessiveuse qui venait chercher le linge de Pincus a frappé à la porte de sa chambre, mais ne recevant pas de réponse, elle l'a crû sorti et est entrée.

Elle n'avait pas plutôt pénétré dans l'appartement, qu'elle poussait un cri aigu et s'enfuyait en appelant au secours. Plusieurs personnes attirées par ses cris sont entrées dans la chambre de Pincus et l'ont trouvé pendu à un des poteaux du lit qui se trouvait dans sa chambre à côté du sien. Il avait la figure noire et tuméfiée, et autour de son cou se trouvait un nœud formé par une cravate rouge et un mouchoir blanc attachés ensemble.

La police a été prévenue, et le caporal Porteous s'est rendu sur les lieux. Ayant appris que le défunt avait essayé d'obtenir un emploi chez M. Lehman, le caporal a fait prévenir celui-ci par l'agent Duroux.

M. Lehman est venu en compagnie de l'agent. Il a reconnu Pincus et a dit que si personne ne se présentait pour réclamer le corps, il le ferait inhumer à ses frais.

Le sous coroner, Dr Maylie, est arrivé à 11 heures et a fait une enquête. Après l'examen du corps, il a déclaré que la mort remontait à environ douze heures.

Tout dans la chambre était en ordre ; sur la commode se trouvaient un rasoir, un pot d'eau et un blaireau ; et sur une table étaient rangés plusieurs papiers. On a trouvé dans son porte-monnaie la photographie de son père, celle de sa mère, une faible somme d'argent et quelques menus objets.

Parmi les papiers était une lettre prouvant qu'il venait de Berlin et avait été agent à Cincinnati pour la maison John Lowenthal & Cie, de New-York.

Tentative de suicide.—Vers 4 heures du matin, Wm Stewart qui demeure au No 565 de la rue Annonciation a tenté de mettre fin à ses jours en se coupant la gorge avec un rasoir. Stewart qui est un mécanicien a quitté la Nouvelle-Orléans il y a environ trois semaines pour aller faire des réparations à un navire dans le port de Louisville. Il est revenu lundi et a affectueusement embrassé tous les membres de sa famille.

Jeudi matin il se fatigua de son voyage et après avoir dîné avec eux, il est allé se coucher.

Vers 4 heures du matin, il s'est réveillé et a dit à sa femme de lui donner un mouchoir.

Quand elle lui en apporta un, il s'est levé, a ouvert sa valise ou il a pris son rasoir et est sorti dans la cour. Mme Stewart l'y a suivi, mais comme elle se trouvait sur le seuil de la porte, elle a entendu sous le hangar, la chute d'un corps. Elle s'est avancée munie d'une lampe, mais elle avait à peine fait quelques pas qu'elle reculait en poussant un cri d'horreur à la vue de son mari étendu sur le dos, dans une mare de sang, une blessure béante à la gorge. Stewart qui était encore vivant avait le rasoir à la main droite.

Sa femme affolée a réveillé un voisin, M. D. S. Hamilton, et après l'avoir mis au courant des faits, la prié d'aller chercher un médecin. Il a couru au téléphone le plus proche et a prévenu l'Hôpital de Charité et le Dr Manegra. Celui-ci a donné les premiers soins au blessé qui a été transporté à l'Hôpital de Charité dans une voiture d'ambulance.

Mme Stewart a déclaré qu'elle ignorait les motifs qui ont poussé son mari au suicide, mais on pense qu'il a essayé d'en finir avec la vie parce qu'il n'avait pas de travail. Son état est très critique.

Vol.—Le baron P. Boyer demeurant à l'Hôtel St-Charles, s'est plaint au sergent Cooper commandant du troisième precinct, que tandis qu'il se trouvait dans la maison malfamée d'Annie Camors, No 191 rue Donaine, une fille nommée May Moore dite May Lyons, lui avait volé son portefeuille contenant une somme de $15, un billet de chemin de fer pour New York, évalué $43, un ticket transatlantique pour le Hâvre évalué $216, et plusieurs autres papiers. Une perquisition a été faite, et on a trouvé tous les objets volés, excepté l'argent.

May Moore a été arrêtée et a comparu devant le recorder Aucoin qui l'a renvoyée devant la Cour Criminelle sous caution de $500.

L'affaire de la Première Cour de Recorder.—De nombreuses personnes se sont rendues hier au bureau du contrôleur pour examiner les livres, et plusieurs qui avaient payé des amendes de $5 à $25 n'ont pas trouvé leurs noms sur le registre. On ne peut plus douter que les employés de la cour aient commis des détournements et non des erreurs, comme ils le prétendaient, car jusqu'à ce jour, on a découvert un déficit de plus de $1,000, et de nouveaux plaignants se présentent à chaque instant.

Le juge Whitaker prétend ignorer tout ce qui a rapport à cette affaire, mais il n'en est pas moins responsable car il signe les listes avant de les envoyer à l'Hôtel de Ville, et son devoir est de s'assurer qu'elles sont correctes.

Les personnes suivantes ayant payé des amendes se sont présentées hier au bureau du contrôleur et n'ont pas trouvé leurs noms enregistrés :

Paul Moore, $25 ; Thomas O'Leary, $25 ; O. A. Cunicke, $10 ; John McCerran, $5 ; etc.

M. T. Cage qui a été le premier à découvrir ces fraudes a l'intention de porter aussitôt que possible l'affaire devant le Grand Jury.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier du Conseil Municipal a eu lieu hier soir à 7 h. 30, sous la présidence du Maire John Fitzpatrick.

Vingt-six membres étaient présents.

Le message du Maire est comme suit :

1. Rapport du trésorier de la ville pour la semaine finissant le 29 juillet 1893.

2. Communication de M. Blain Jamison, secrétaire du Bureau des Directeurs des Ecoles, notifiant le Conseil que le terme de MM. C. L. de Fuentes, 2me district ; W. C. Faust, 3me district et M. Chalin, 7me district, a expiré.

3. Rapport du commissaire des édifices publics contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du police jail, du 25 au 31 juillet 1893.

4. Communication du surintendant du New Orleans and Carrollton Railroad Co., qui demande l'autorisation de faire construire une guérite d'aiguilleur, sur le terrain neutre, à l'intersection des avenues St Charles et Jackson.

5. Communication du Dr. A. L. Metz, chimiste de la ville, qui demande un congé de trente jours pour pouvoir assister à plusieurs congrès de chimie et de pharmacie qui doivent avoir lieu à Chicago le 14 courant.

6 Pétition des personnes habitant dans l'Ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Polymnie et Félicité, qui demandent que M. Driscoll ne soit pas autorisé à établir une forge dans l'Ilet.

7. Pétition de Joseph Zito, qui demande le remboursement d'une amende à laquelle il a été condamné par l'Hon. E. S. Whitaker, premier recorder.

8. Pétition de propriétaires qui protestent contre la construction de trottoirs rue Laurel, de l'avenue Louisiana au parc Audubon.

9. Communication du juge E. S. Whitaker, recorder de la première cour, qui demande qu'une enquête soit faite au sujet des déficits découverts dans les comptes de cette cour.

Respectueusement,
Signé : JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le vote suivant du maire est reçu favorablement par les membres du Conseil :

"Aux membres du Conseil :

"Je vous renvoie sans mon approbation les ordonnances suivantes, adoptées par vous à votre dernier meeting :

1. Une ordonnance autorisant le trésorier à rembourser à Chas A. Thiel une somme de $101 payée par lui pour taxes de ville, pour l'année 1892, sur un assessement de $5,000. Le pétitionnaire prétend que l'assessement a été déclaré excessif par un jugement de la Cour Civile.

Les livres du trésorier montrent que la taxe a été payée le 22 juin 1892, et qu'à cette époque M. Thiel n'a pas protesté contre le paiement de cette somme qu'il ne jugeait pas alors trop élevée.

Il est très possible qu'au moment où la pétition a été faite, le pétitionnaire n'avait pas en sa possession la propriété sur laquelle a été basée l'assessement, mais au moment où celui-ci a été fait, il était parfaitement légal, car M. Thiel a payé la somme demandée. Je ne crois pas que cet argent devrait lui être remboursé.

2. Une ordonnance autorisant le contrôleur à annuler l'assessement de Mme O'Connell pour l'année 1893.

L'avocat de la ville dit que le Conseil n'a pas le droit d'annuler un assessement si les pétitionnaires ne se sont pas préalablement adressés au bureau des assessors, dans le délai fixé par la loi.

3 Une ordonnance relative à la protection des animaux. Je pense que cette ordonnance est trop générale dans ses termes et causerait des ennuis sans fin aux citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Respectueusement,
JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Un congé de 30 jours, à partir du 10 août est accordé au Dr A. L. Metz, chimiste de la ville.

Lecture est donnée des rapports des différents comités.

Vingt-cinq ordonnances relative aux finances sont adoptées.

Le contrôleur est autorisé à demander des offres pour la construction d'un trottoir en briques sur la rue Banks, de la rue Galvez à la rue White

On accepte l'offre de M. F. H. McGinn pour l'exécution de certains travaux, de la rue Français au Chemin de Gentilly.

L'offre de la compagnie de la vapeur Rosetta pour le pavage de la rue Villeré, de la rue Bouny à la rue Lavergne est acceptée.

L'offre de la même compagnie pour le pavage de la rue Patterson, de la gare du chemin de fer du Southern & Pacific à la rue Lavergne, est acceptée.

On accepte l'offre de John Hanley pour la réparation de la rue Race devant le square Annonciation.

L'offre de H. M. Robinson pour la construction d'un parastonnerre sur le couronnement du bâtiment de la cour criminelle est acceptée.

On accepte l'offre de la H. Weston Lumber Co., pour la fourniture de bois de construction à la ville.

Le contrôleur est requis d'annuler les assessements au nom de J. Q. A. Fellows et autres.

Le trésorier est requis de recevoir le montant intégral de certaines taxes au nom de la Southern Ice Co.

Henrietta Davidson et autres sont autorisés à payer certaines taxes sans intérêts.

Ordonnance remettant en vigueur l'article No 2 de l'ordonnance No 5,876, C. S., relatif au remboursement d'intérêts payés pour taxes par Leonard Trefort.

M. D. E. Russell est autorisé à transférer le lot No 209 du cimetière Carrollton à Mme Joan Bently.

Les moulins à riz sont autorisés à jeter la paille de riz dans le fleuve, au pied des rues Mandeville et Marigny.

Le contrôleur est requis de faire publier dans le journal officiel la pétition des propriétaires demandant la construction d'un trottoir en briques, rue Madison, et le pavage en gravier Rosetta, de la rue Constantinople, de Baronne à Carondelet.

Il est requis de faire publier la pétition de propriétaires demandant le pavage du côté Est de la rue Nord Remparts, de St-Philippe à Ursulines.

Ordonnance relative à l'enlèvement des immondices.

Le contrôleur est requis d'annuler l'assessement de Mlle Coralie Correjolles, pour l'année 1893

MM. Taschler & Sauer sont autorisés à se servir d'une machine à vapeur de vingt chevaux.

Frank Bachr est autorisé à construire un four de boulanger, rue Magasins, entre Berlin et Milan.

H. R. Wilson est autorisé à établir un tir à la carabine chez lui, No 307 rue Urquhart.

Le commis du Conseil est requis de renvoyer la pétition des personnes demandant le pavage de la rue Arabella, de Carondelet à Hurst.

Ordonnance de M. Thrifly allouant une somme de $16,000 pour le pavage des rues Decatur, Toulouse et Lafayette.

Les personnes suivantes sont autorisées à ouvrir des buvettes et groceries.

P. Monts, coin Jefferson et Jeannette ; B. Maneuso, No 500 rue Prytanée ; A. O. Keefe, coin Philip et Annonciation ; James et H. B. Smith, coin Tchoupitoulas et avenue Napoléon ; J. V. Lagman, coin Hillary et Troisième, septième district ; A. S. Leclaire, No 157 rue Royale ; Charles Engelbraught, coin Cadiz et Constance ; Octave Ory, coin Aline et Laurel ; Jack Olivier, coin Washington et Annonciation.

On alloue une somme pour le paiement des assurances sur la Salle St-Patrick.

On alloue une somme de $47,000 pour le paiement de certains travaux sur le bâtiment de la nouvelle cour criminelle.

Résolution de M. Cucullu, remerciant la Société Française pour le don à la ville d'un portrait au crayon du Gén. G. T. Beauregard.

Le contrôleur est requis de fournir des duplicata de certains titres de propriété de certains lots dans le cimetière Carrollton.

Le voyer est requis de fournir des plans pour la construction d'un trottoir en Schillinger, sur la rue Patton, du parc Audubon à l'avenue Henry Clay, et sur la rue Soniat, de la rue Tchoupitoulas à la rue Magasins.

Ordonnance de M. Gately relative à la hauteur des cheminées.

La M's L. and T. R. R. and S. S. Co. est autorisée à faire construire sur la rue Delisle une voie reliant ses entrepôts à la voie ferrée construite par J. D. Edwards.

Ordonnance relative à l'enlèvement de la tour électrique située à l'encognure des rues Général Taylor et Dryades.

Ordonnance relative au paiement d'une somme due pour le pavage de la rue Nord Remparts.

Ordonnance de M. Brand, relative au numérotage des immeubles de la Nouvelle-Orléans.

Ordonnance du même, relative à la pose à toutes les encoignures de plaques portant les noms des rues.

Rapport du Trésorier.—Le trésorier de la ville fait le rapport suivant pour la semaine :

Balance comptant au 24 juillet 1893	$411,307 54
Recettes depuis	587,102 20
Total	$998,409 74
Moins les payments	394,034 00
Balance au 31 juillet	$604,375 74

Menus faits.—Un nègre du nom de Henry Cullen essayait de passer un billet confédéré de $20, quand l'agent Cordier est survenu. En aperçevant l'agent, le nègre a pris la fuite, poursuivi par plusieurs personnes.

Arrivé à l'intersection de la rue Franklin et du Vieux Bassin, voyant qu'il allait être capturé, il a sauté à l'eau, mais l'agent s'est procuré un canot, l'a arrêté et l'a conduit au poste de police du quatrième precinct où il a été incarcéré. Cullen a été condamné à $25 ou 30 jours par le recorder Aucoin.

Grand Jury.—Le grand jury a porté hier une accusation de détournement contre—

Les hoodlums—Walter Scott, un jeune hoodlum qui, hier matin à 1 heure avait essayé de tirer un coup de revolver sur le sergent Walsh qui le mettait en état d'arrestation, à l'encoignure des rues Royale et Douane, a comparu hier devant le recorder Aucoin, qui l'a condamné à $25 ou 30 jours, et l'a renvoyé devant la cour criminelle, pour répondre à une double accusation d'attaque à main armée et de port d'arme cachée.

Mort de l'agent Murphy.—L'agent Murphy, du neuvième precinct est mort hier matin à 1 heure 40. Il faisait partie de la police depuis 1877, et laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE ET SIAM.

Gravité de la situation.

Craintes de conflit avec l'Angleterre.

La Presse Anglaise.

Paris, 1er août.—Des avis reçus de Bangkok prouvent qu'aucune entente n'est encore survenue concernant la délimitation des territoires réclamés par la France.

Quant au blocus, il n'a pas été levé et les dépêches de Bangkok annoncent qu'il existe en ville une grande anxiété qui s'accroît journellement.

On redoute une attaque prochaine, à moins que le gouvernement français n'envoie au vice-amiral Humann l'ordre de ne pas bombarder la ville.

Londres, 1er août.—Le Daily News dit que les dernières nouvelles de Bangkok sont très graves. Siam ayant accepté les conditions de la France, la persistance de celle-ci dans une attitude agressive équivaut à une déclaration de guerre sans provocation, sinon à la demande de cession du Siam. Le ministère des affaires étrangères anglais n'a jamais été dans des mains plus fermes qu'aujourd'hui.

Si lord Rosebery a pris la résolution de ne pas soutenir les Siamois, il est aussi bien décidé à protéger les droits commerciaux de ses compatriotes. Il a averti la France que le blocus n'arrêterait pas les navires Anglais et il est impossible à la Grande Bretagne de retirer ceux qu'elle a envoyés à Bangkok dans un but de protection.

Nous ne pouvons pas être accusés d'exciter l'esprit public contre la France mais la modération et la faiblesse sont choses distinctes.

Une dépêche de Paris au *Daily-News* dit que le gouvernement fléchit quelque peu devant le vent qui souffle des boulevards.

On sait maintenant que la France n'a pas encore accepté la soumission du Siam.

Cette soumission a été seulement enregistrée lorsqu'elle a été présentée par le prince Vadhana, et rien ne se termi-nera avant que M. Lemyre de Villers, le plénipotentiaire français actuellement en route pour Siam, ait rempli sa mission à Bangkok.

Il doit demander au Siam des garanties contre le renouvellement de ses attaques et stipuler, au profit de la France, des avantages spéciaux dans lesquels le monde des affaires est intéressé.

Les entrevues entre Lord Dufferin et M. Develle ont pour but d'arrêter les termes d'un projet, ayant trait à la délimitation des territoires dont il sera fait cession à la France et à la création d'une zône neutre entre celle ci et l'Angleterre.

Londres, 1er août.—Ce matin, le *Standard* affirme que par suite des observations présentées par M. Develle à M. Dufferin, la question d'une zône neutre entre les possessions françaises à Siam et la Birmanie anglaise, a été réglée d'une manière satisfaisante. Il a été convenu que le blocus serait levé immédiatement. Le *Times* et le *Post* publient les mêmes nouvelles.

Paris, 1er août.—Le prince Vadhana, ministre de Siam à Paris, s'est rendu au ministère des affaires étrangères et a informé M. Develle que son gouvernement consentait à accorder les garanties supplémentaires demandées par la France, pour la stricte exécution des termes de l'ultimatum, en attendant le règlement définitif des questions engagées.

Il est entendu que la France occupera la rivière et le port de Chantibun, sur le golfe de Siam, à 275 milles de Bangkok, jusqu'à complète évacuation, par les Siamois, des postes militaires qu'ils occupent sur la rive gauche du Mekong. Le blocus n'est pas encore levé.

Londres, 1er août—Une dépêche adressée de Bangcock au *Times*, dit que les négociations se sont secrètement et qu'aucune nouvelle ne transpire dans le public.

On pense que les détails seront réglés à l'amiable.

Bangkock, 1er août—Les navires de guerre anglais et allemands sont entrés dans la rivière Ménam qu'ils ont remontée jusqu'à une certaine distance de la ville.

A la Chambre des Communes.

Londres, 1er août—Aujourd'hui, G. N. Curzon, conservateur, a demandé à Sir Edw. Grey, secrétaire des affaires étrangères au Parlement, quelles seraient les conséquences géographiques de l'acceptation pleine et entière de l'ultimatum français par les Siamois.

Sir Grey a répondu que les limites des possessions de la France et de l'Angleterre n'avaient pas encore été fixées.

M. Curzon a demandé s'il était exact que l'amiral Humann eut ordonné aux navires de guerre Anglais de sortir des limites du blocus.

Sir Edward a répondu que ce fait n'a pas été confirmé.

FRANCE.

La Bourse de Paris.

Paris, 1er août—A la Bourse de Paris, le marché a ouvert en hausse. Il s'est tenu peu d'affaires. Le fait principal de la journée a été la baisse des rentes Italiennes.

La République Argentine.

Londres, 1er août—Une dépêche de Buenos Ayres annonce que la révolution continue dans les provinces de Buenos Ayres, San Luis et Santa Fé.

Contrairement à ce que l'on supposait, les insurgés se sont emparés de nombre de villes, presque sans effusion de sang. Un vif sentiment d'anxiété résulte du conflit qui s'est produit à La Plata.

Le général Castos est dans la place avec 2,000 hommes bien armés. Les insurgés sont également au nombre de 2,000.

Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui.

La ville de Santa Fé est assiégée et les insurgés ont donné au gouverneur deux heures pour se rendre.

Le choléra à Rome.

Londres, 1er août—Le gouvernement italien supprime toujours les dépêches relatives au choléra.

La vérité est connue malgré les dénégation de la municipalité. Il est difficile de préciser la situation qui est sans doute plus menaçante que ne l'a rapporté à cause de l'insalubrité bien connue de la ville. Aucun journal de Naples ne signale la présence du fléau dans cette ville.

Un nouveau steamer.

Londres, 1er août—Le nouveau steamer Lucania, de la ligne Cunard, a quitté Glasgow hier, pour se rendre à Greenock où il fera ses essais de vitesse. Les constructeurs espèrent être arrivés à empêcher la vibration des machines.

Le Navahoe.

Londres, 1er août—Le bateau américain Navahoe a gagné le prix dans la course de yachts de ce jour.

La Bourse de Berlin.

Berlin, 1er août—Marché faible, sauf pour les valeurs autrichiennes qui ont un peu haussé. Une nouvelle de Chicago a eu leur effet amené une nouvelle baisse sur les valeurs de cet Etat.

Un nouvel archevêque.

Rome, 1er août—Le Révérend Joseph Rademacher, évêque de Nashville, a été nommé archevêque de Fort Wayne, Indiana.

Le Maire de Montréal.

Montréal, 1er août—Le vice-amiral Magnagh a télégraphié à Rome au sujet de la réception peu courtoise que lui a faite le Maire Desjardins. Il s'est plaint, en outre, de ce que les autorités ne lui avaient pas rendu le salut d'usage.

Il était indigné de cette conduite et considérait cette omission comme une insulte au drapeau italien. Il a déclaré que si le salut ne lui était pas rendu, il quitterait immédiatement le port de Montréal.

M. Starnes, agissant comme maire, télégraphia aussitôt au premier ministre à Ottawa qui ordonna de rendre le salut.

Cet ordre était en contradiction avec celui du général Herbert, gouverneur commandant militaire, qui, hier, avait refusé de donner des ordres pour le salut.

L'amiral ayant reçu l'assurance que le salut serait tiré, a consenti à rester à Montréal.

WASHINGTON.

Le secrétaire Carlisle.

Washington, 1er août—Le secrétaire Carlisle est parti à 4 heures P. M., pour Bozzard's Bay, où il va rejoindre le Président Cleveland.

Le Président désire discuter la situation financière avec le secrétaire du Trésor, avant de terminer son message au Congrès, qui est la question de l'argent.

Le secrétaire Carlisle emporte avec lui de nombreuses informations à ce sujet.

Le message du Président n'aura trait qu'à la question financière ; les autres sujets feront l'objet de communications ultérieures.

Le Bi-Métallisme.

Chicago, 1er août—Un meeting de la Ligue Américaine en faveur du bi métallisme a été tenu ce matin à 11 heures. Il a été présidé par le Gouverneur Foster et plusieurs discours ont été prononcés en faveur du bi-métallisme.

Jamais, dans l'histoire de l'agitation financière, on n'avait vu si nombreuse assemblée.

L'armée des délégués remplissait l'Eliysée Méthodiste une heure avant l'ouverture de la séance.

La libre frappe de l'argent fera l'objet des délibérations de la Convention.

Expédition d'or.

New York, 1er août—On annonce que $4,650,000 vont partir d'Angleterre à destination des Etats-Unis.

Le total des expéditions de cette semaine s'élèvera à environ 8,000,000 tant pour l'Angleterre que pour le continent.

On espère que la répartition de ces fonds dans diverses banques ramènera les prix au taux normal.

Le ministre Blount.

San Francisco, 1er août—D'après des informations sérieuses, le ministre Blount a décidé de remettre les intérêts des Etats-Unis à Hawaï, entre les mains du commandant du Boston, M. Skerrett.

Il a l'intention de s'embarquer le 6 courant pour les Etats-Unis, sans attendre la nomination de son successeur.

Il arrivera ici vers le 12 août.

Le motif qu'il donne de son départ est la nécessité de veiller à ses intérêts personnels, négligés depuis quelques temps.

Le rapport de M. Blount sur la situation à Hawaï et sur les tendances de la population, servira de base à la décision que prendra le gouvernement des Etats-Unis au sujet de l'annexion ou du protectorat de ces îles.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division D—Il s'agit de l'affaire de John B. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique, vente faite par le Shériff Colston, constable de la Première Cour de Police de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée : Wm. Grant, Constable vs Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Ville, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, borné d'un côté par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet mesurant trois cent-dix neuf pieds, sept pouces une ligne (319' 7'' 1'''), de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des hypothèques, livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ses mentionnés